



Procédure divorce consentement mutuel

Par **sleloup**, le **02/11/2010** à **16:57**

Bonjour,

Mon mari et moi divorçons. Nous souhaitons le faire en consentement mutuel. Nous avons une maison que nous avons fait construire il y a un an et donc un gros crédit. Si nous vendons la maison nous sommes forcément perdants. Mon mari propose de racheter ma part en prenant un nouveau crédit à son nom. Je suis tout à fait d'accord. Comment se passe la suite des opérations? Combien cela va-t-il nous coûter??

Merci d'avance,

Sandra R

Par **fabienne034**, le **02/11/2010** à **18:16**

bonjour,

il faut choisir un avocat pour vous deux et rédiger un protocole transactionnel de divorce que vous lui présentez

pour tout savoir sur le divorce:

<http://www.fbis.net/Divorceinfo.htm>